

| | | | |
|----|---|---|---|
| N° | 5 | 4 | 6 |
|----|---|---|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

| | |
|--|---|
| <p>OBJET :</p> <p>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique : moulin de Beauchamps</p> | <p>L'an deux mil dix-huit,</p> <p>Le lundi 23 avril, 16h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme DUCROCQ, M. DECORDE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY.</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DEWAELE, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.</p> |
| <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>29 mars 2018</p> | <p><u>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique : moulin de Beauchamps</u></p> <p>Sur la commune de Beauchamps, il existe un "complexe hydraulique" bloquant pour certaines espèces et qui se compose de 5 ouvrages interdépendants hydrauliquement qui appartiennent à des propriétaires. Les partenaires techniques et financiers, avant de proposer la réalisation d'études individuelles, souhaitent avoir une meilleure connaissance des liens hydrauliques qui existent entre les différents ouvrages, et proposent qu'une étude soit lancée et portée par l'Institution afin de pré-flécher les solutions d'aménagement possibles.</p> <p>L'étude consiste à réaliser des mesures topographiques. Elle serait financée à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le reliquat par la commune qui est intéressée par la démarche et qui reste sensible à ce patrimoine bâti hydraulique encore présent sur son territoire.</p> |
| <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 4</p> <p>Votants 4</p> | <p><i>Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à :</i></p> <p><i>- effectuer les demandes de subvention et de participation nécessaires (agence de l'eau, mairie,...) au titre de cette étude à mener,</i></p> <p><i>- engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de cette étude (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...).</i></p> <p><i>Les montants de dépenses liés à cette étude sont inscrits au Budget Primitif 2018.</i></p> |

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 18/05/2018
 Acte exécutoire le : 18/05/2018
 la Présidente de l'Institution
 Virginie LUCOT-AVRIL

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Radou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

REÇU LE

24 MAI 2018

**SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE**

Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Radou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com